Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Québec

PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM
DQ23 – Question complémentaire

Koffi Banabessey, conseiller en santé environnementale
Direction de santé publique

Collaboration :
Isabelle Samson, MD
Direction de santé publique

2021-01-08

PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM DQ23 – Question complémentaire

Le 6 janvier dernier, vous avez adressé au CISSS de la Côte-Nord un certain nombre de questions auxquelles nous apportons des réponses ci-dessous :

1. *Un élément de réponse que vous nous avez fourni nous laisse croire que nos questions précédentes ont peut-être été mal comprises. En effet, à la page 1 du DQ6.1, vous dites « ce besoin de travailleurs pour la phase de construction/transformation est semblable à ce qui était annoncé pour la construction de 2011 (400 emplois) ». Or, il semble que le nombre de travailleurs pour la phase de construction du projet d'augmentation de la capacité de stockage a été confondu avec celui du développement de la phase d'augmentation de la capacité de production de la mine (ce que l'initiateur appelle « la phase 2 » dans l'étude d'impact). Le nombre de travailleurs de la construction pour le projet d'augmentation de la capacité de stockage des résidus miniers et des stériles est plutôt évalué entre 80 et 100 personnes par MFQ (voir PR5.2, p. 3-44 et 8-28).*
   Veuillez indiquer si les réponses à nos questions demeurent tout de même inchangées (DQ6.1). Dans le cas contraire, veuillez apporter les corrections nécessaires.

La principale question qui a suscité notre réflexion était la problématique de la cohabitation difficile entre la population locale et les travailleurs de la construction lors du boom minier de 2011. Nous avions abordé la question de manière générale car que ce soit le projet actuel ou le développement à venir, la question de la cohabitation surgira. Pour être en conformité avec le projet à l'étude, nous apportons des corrections quant au nombre d'emplois générés par le projet d'augmentation de la capacité de stockage des résidus miniers et des stériles qui est évalué entre 80 et 100 travailleurs (Rapport d'étude d'impact, Août 2019, p. 3-44 et 8-28).

2. *À la page 2 du DQ6.1, il est mentionné que l'arrivée de travailleurs « augmente les dépenses de l'établissement de santé local ».*

   Quelle est l'augmentation des dépenses prévue par l'arrivée de 80 à 100 travailleurs de la construction annuellement pendant 2 ans ?
   Quel est le financement supplémentaire à prévoir pour le Centre multiservices de santé ?
   Ce montant est-il ou sera-t-il disponible en prévision de leur arrivée ?

Vous nous avez demandé une personne ressource du Centre multiservices de Santé et de services sociaux de Fermont. Vous pourriez demander cette question à Mme Chamberland.

3. *Le fait que l'alcool soit interdit dans les installations de MFQ, dont le camp de travailleurs, présente-t-il un risque, ironiquement, que les travailleurs viennent à Fermont pour fréquenter les débits de boisson ? Si c'est le cas, ceci aurait l'effet contraire de ce qui est souhaité, soit d'éviter les comportements répréhensibles de leur part dans la ville de Fermont. Croyez-vous qu'un débit de boisson à l'intérieur du camp de travailleurs, où le nombre de consommations par personne serait limité (« wet mess »), permettrait d'éviter que les travailleurs aillent en ville ? Quel est votre avis à ce sujet ?*

Le développement de l'activité minière, tout en soutenant le développement économique et social, devrait aussi servir de levier pour une intégration sociale entre population locale et les travailleurs venus d'ailleurs. Un débit de boisson à l'intérieur du camp des travailleurs serait vu comme une forme de ségrégation entre les différentes couches de la société. De plus, cela pourrait encourager une culture de consommation, où après le travail, les travailleurs vont au bar à deux pas. Même si on y limitait le nombre de consommation pour éviter la consommation excessive, il n'est pas recommandé de boire tous les jours et cela devient un chemin plus que possible lorsque le bar est sur le site ou les gens travaillent et vivent. Notez que nous n'avons pas fait de revue de la littérature sur le sujet des pratiques de type "wet mess". Il serait préférable, à notre sens, de mettre l'emphase sur la sensibilisation, la conscientisation et la responsabilisation auprès des travailleurs, et des sous contractants de l'entreprise, sur des thématiques telles la consommation responsable et le vivre ensemble avec la population locale.

Rappelons les recommandations individuelles en matière de consommation d'alcool: https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/alcool/dossier/alcool-recommandations-consommation-faible-risque

Et deux constats issus du document de l'INSPQ déposé à la commission (https://www.inspq.qc.ca/publications/2318?themekey-theme=mobile), page 21

- Le recours à l'alcool et aux drogues serait un moyen utilisé par certains travailleurs miniers FIFO pour aider à dormir et à faire face au stress (Henry et collab., 2013). Ceux-ci consommeraient un nombre plus élevé de boissons alcoolisées sur une base quotidienne et hebdomadaire que d'autres corps d'emploi (Joyce et collab., 2012). Ces études ne mentionnent pas si l'alcool est prohibé sur les sites d'hébergement FIFO.

Si une revue de littérature sur la consommation d'alcool en milieu de travail est souhaitée, nous devrons faire part de votre demande formelle à l'INSPQ qui se penchera alors sur si oui ou non ils peuvent fournir cet effort alors que la santé publique est très mobilisée par la pandémie.

4. *Croyez-vous que les mesures de mitigations proposez par l'initiateur afin d'éviter les problèmes de cohabitation, tels que vécus en 2011, sont suffisantes (présence d'agents de liaison communautaires, comité de suivi, priorité aux travailleurs locaux, régionaux et autochtones, camps de travailleur à l'extérieur de la ville et imposition de « règles de vie » (voir DQ18.1 – QC8 ; DT4, p. 62 à 65 ; PR5.2, p. 8-28 ; PR5.2, p. 8-45))* ??

Les initiatives du promoteur concernant les séances de sensibilisation en faveur de ses employés, sur les thèmes de la sécurité culturelle autochtone, la sécurité routière, de même que sa politique de tolérance zéro en matière de racisme, harcèlement, alcool et drogues sont assurément des pas dans la bonne direction. Cette sensibilisation devrait également être suivie par les sous-contractants et une tolérance zéro envers leurs écarts. Les services de santé de la minière, sur place, devraient pouvoir mettre en place des mesures afin de détecter et prendre en charge les personnes vivant une détérioration de leur santé psychologique ou aux prises avec des consommations problématiques de substances psychoactives (alcool et drogues). De telles mesures constituent la contribution du promoteur à l'allègement de la pression sur les services de santé et les services sociaux.

Références

WSP. 2019. Mine de fer du lac Bloom. Augmentation de la capacité de stockage des résidus et stériles miniers à la mine de fer du lac Bloom. Étude d'impact sur l'environnement – Mise à jour. Rapport principal, réalisé pour Minerai de Fer Québec. Pagination multiple + annexes.

INSPQ. 2017. Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie. État des connaissances. 90 p. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2318_dimensions_sociales_psychologiques_activites_minieres.pdf

INSPQ. Dossier Alcool et santé. https://www.inspq.qc.ca/substances-psychoactives/alcool/dossier

DSPu 2021-01-08